



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2023 - 139
Séance du 8 décembre 2023

**Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts-de-France dispositif [PRAC4.0]
Projets à rayonnement artistiques et culturels**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de subvention au Conseil Régional des Hauts-de-France dispositif [PRAC4.0] Projets à rayonnement artistiques et culturels telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Demande de subvention au Conseil Régional Hauts-de-France dans le cadre du dispositif [PRAC4.0] Projets à rayonnement artistiques et culturels

Intitulé du projet : Programme d'actions culturelles 2024 de l'université d'Artois

Descriptif :

Le projet culturel porté par le service vie culturelle et associative est construit pour répondre au projet d'amélioration de la vie étudiante 2021-2024 dont les objectifs stratégiques sont l'accessibilité, l'inclusion, la lutte contre les discriminations, la culture du bien-être et l'encouragement à l'engagement citoyen.

L'Université d'Artois, à travers son Service Vie Culturelle et Associative :

- Met en place une offre culturelle régulière sur les pôles universitaires, en dialogue avec les acteurs locaux**
- Entretient des partenariats solides avec les acteurs culturels du territoire**
- Soutient les productions artistiques et culturelles des étudiants et des artistes émergents**
- Permet à toute la communauté universitaire d'accéder à des pratiques culturelles et artistiques de qualité.**

Elle veille ainsi à renforcer les liens entre la création artistique, la recherche, l'enseignement et le territoire. Elle contribue à la valorisation du territoire et favorise l'enrichissement personnel et collectif de ses étudiants et personnels.

L'Université d'Artois, par son histoire et ses spécificités géographiques, est aujourd'hui un maillon de la politique culturelle et éducative du territoire, notamment sur les villes d'Arras et de Douai. La politique culturelle à l'université d'Artois affirme une vocation d'ouverture aux autres et au monde. Des actions culturelles régulières sont co-écrites avec les composantes de formation, les partenaires culturels de proximité, les partenaires de l'enseignement supérieur (CROUS et associations étudiantes).

Ce projet culturel défend :

- la présence d'artistes à l'université, notamment autour des pratiques, de la recherche et de la création, et particulièrement des artistes en développement.
- l'expérience étudiante comme lieu fondamental de bien-être et de construction personnelle. L'université est un espace de laboratoire où tout étudiant qui souhaite s'engager peut développer de multiples pratiques sociales et culturelles.
- l'expression de l'étudiant (confiance, éloquence, construction d'avis critique...) sont au cœur des actions culturelles.

Durant l'année universitaire 2023-2024, les temps de discussions et de prises de paroles sont nombreux et s'appuient sur les dispositifs de ciné-débats, de résidence-labo et de pratique artistique. Les pratiques artistiques s'articulent essentiellement autour de la prise de parole et de l'éloquence. Des stages de pratique artistique permettent de découvrir des techniques et des lieux culturels de proximité.

L'accès aux espaces universitaires de la maison de l'étudiant d'Arras permet de cultiver la confiance en l'étudiant et sa participation citoyenne.

Demande d'aide pour l'Université d'Artois : 25 000€

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 136 950€

Bénéficiaire : Université d'Artois (Service Vie Culturelle et Associative)

| | Fonds propres | Conseil Régional | DRAC | Coût total |
|--|----------------------|-------------------------|---------------|-------------------|
| Pratique artistique (ateliers hebdomadaires, stages) | 10 000 | 9 000 | 6 000 | 25 000 € |
| Présence d'artistes et soutien émergence | 4 000 | 6 000 | 5 000 | 15 000 € |
| Rendez-vous culturels | 35 000 | 10 000 | | 35 000 € |
| Adhésion réseaux d'acteurs culturels | 3 200 | | | 3 200 € |
| Divers achats | 4 000 | | | 4 000 € |
| Sécurité | 4 750 | | | 4 750 € |
| GUSO | 10 500 | | | 10 500 € |
| Téléphonie | 1 000 | | | 1 000 € |
| Publicités, publications et relations publiques | 23 000 | | | 23 000 € |
| Déplacements et missions et réception | 5 000 | | | 5 000 € |
| Droits d'auteurs | 500 | | | 500 € |
| TOTAL | 100 950 € | 25 000€ | 11000€ | 136 950€ |